

ABOU DABI – Discussion du GAC sur la juridiction  
Dimanche 29 octobre 2017 – 12h00 à 12h30 GST  
ICANN60 | Abou Dabi, Émirats arabes unis

THOMAS SCHNEIDER : ... et qui tient compte aussi et donne l'occasion au GAC de présenter son avis. Je veux donc inviter le GAC à relire cela et que l'on sache l'information supplémentaire à cet égard. Je vais essayer de trouver le texte de cette résolution et de vous le diffuser dans les plus brefs délais avant l'après-midi mais ce n'est pas une décision qui a été prise sur le contenu et sur le fond ; c'est une décision sur le processus. Elle invite en particulier le GAC à consacrer du temps à ce thème et à présenter des recommandations ou des points de vue supplémentaires. Il faut donc être au courant de cette décision. C'est bien d'être au courant de cette décision et de la résolution dès que ce sera disponible. Merci.

Une fois dit ceci, nous allons donc aborder le point numéro 11 de l'ordre du jour concernant la juridiction. Comme vous devez le savoir, il y a plusieurs éléments. Ceci fait partie de la piste de travail numéro 2 du groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité et l'autre concerne l'agenda du groupe intercommunautaire sur la juridiction.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

Je vais donc céder la parole maintenant à Tom pour que nous poursuivions nos échanges au cours des 30 prochaines minutes.

TOM DALE :

Les deux questions que le GAC doit aborder au cours des 30 prochaines minutes concernent les développements apportés dans le groupe intercommunautaire sur la responsabilité, en particulier le sous-groupe abordant la question de la juridiction. Il y a eu des réunions à Abu Dhabi dans ce groupe depuis vendredi dernier et ils ont travaillé de manière très active dans ce sous-groupe de la juridiction. Je vais donc probablement vous présenter une mise à jour. Et une partie de ce qui a été débattu pendant cette réunion a été diffusée et c'est Olga, la représentante de l'Argentine, qui l'a présenté il y a quelques jours.

Le deuxième thème concerne une séance intercommunautaire qui sera tenue pendant cette semaine et les membres du GAC sont directement concernés par la préparation de cette séance. C'est le représentant du Brésil surtout avec les participants de toutes les communautés.

Nous allons donc aborder un débat non seulement sur les thèmes spécifiques concernant le sous-groupe de la juridiction mais aussi, nous allons aborder les questions plus générales sur

---

la politique et sur les activités de l'ICANN. Cette séance a été conçue pour aborder ces points. Merci Thomas.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup Tom.

Je vous cède la parole maintenant. Qu'est-ce qui est le plus important au point de vue de la juridiction à votre avis ?

BRÉSIL : Merci beaucoup Thomas et Tom d'avoir présenté la question.

Comme on l'a dit auparavant, ce débat est vraiment intéressant pour nous. Nous considérons en particulier ce thème spécifique sans que les autres sujets soient considérés moins importants de la piste de travail numéro 2. Il s'agit là d'une thème qui doit être particulièrement analysé et cela implique aussi que l'on attire l'attention de la piste de travail numéro 2 en ce qui concerne les débats de la transition.

Ceci doit aller au-delà du processus de la transition. Nous avons participé à ces débats je dirais depuis le premier jour et même au cours de la première étape de la transition, nous avons identifié les questions concernant la juridiction. Il y en a qui sont d'une importance essentielle au point de vue de notre gouvernement comme nous l'avons signalé. Je dirais que cela

---

peut être appliqué ou doit être appliqué à la perspective ou au point de vue pris par tous les gouvernements. Nous avons été au courant de ce débat ; nous en avons fait un suivi. Et nous estimons qu'en ce moment, nous en sommes à une étape où l'ICANN a modifié sa manière de travailler par rapport à la période précédant la transition et à son rapport unilatéral avec le gouvernement des États-Unis. La responsabilité est maintenant reportée sur la communauté dans son ensemble.

Il y a cependant des questions de type juridiques mais la nature juridique n'a pas changé au point de vue de mon gouvernement et d'une série de représentants d'autres gouvernements partageant le même point de vue. Nous estimons que c'est assez problématique pour les gouvernements de travailler dans un environnement, dans une ambiance où il y a finalement un seul gouvernement qui a une influence disons beaucoup plus importante en ce qui concerne la juridiction et au point de vue de la juridiction qu'il faudra appliquer. C'est finalement ces tribunaux qui ont le dernier mot au moment de gérer ou d'administrer cette justice. Et il faut savoir quel peut être l'impact de ceci sur le travail de l'administration au point de vue d'une entité qui est constituée dans le cadre légal des États-Unis et qui est assujettie aux lois des États-Unis.

Donc au cas où il n'y aurait pas d'immunité comme cela peut être le cas actuellement, l'ICANN est une entreprise ou une

---

société qui est constituée tenant compte des lois des États-Unis. Nous estimons que l'on n'a pas voulu aborder ce thème mais ce que nous disons, c'est que tenant compte de la décision prise pendant la première étape de la transition, nous avons considéré certains aspects dont il faut tenir compte et qu'il faut respecter. Nous sommes d'accord en ce sens que l'ICANN et son siège devrait rester aux États-Unis et devrait toujours être régi par les lois de la juridiction de la Californie pour ses activités principales. Cependant, nous estimons qu'il est très important de déterminer des rôles en particulier et cela doit être fait par la communauté, donc des rôles ou des questions concernant la juridiction qui rendent l'organisation plus flexible pour des effets indésirables par rapport à ce thème.

Il y a eu tout un travail pour voir quelles étaient les possibilités. Nous avons suggéré une approche avec d'autres collègues, avec une partie de la communauté. Cette approche n'a pas suscité l'écho nécessaire au sein du groupe de travail. Donc notre position est toujours une position minoritaire si l'on peut dire ceci.

Notre groupe est parvenu à un consensus. Nous n'avons pas adhéré à ce consensus tenant compte de cette notion de consensus assez bizarre et existant au sein de l'ICANN. Mais il y a une partie du consensus qui inclut deux ensembles de

---

recommandations. Nous estimons qu'il s'agit de quelque chose de positif.

Nous ne sommes pas opposés à ces recommandations à cette condition près qu'elles ne porteront pas atteinte à des questions principales ou fondamentales. Il y a eu des questions fondamentales qui ont été identifiées et qui ont été les principales raisons de la mise en place de la piste de travail numéro 2. Nous ne disons pas que nous n'avons pas vu de progrès pour ces recommandations si ces recommandations vont constituer la réponse du groupe de travail par rapport à son mandat. Nous avons eu des désaccords dans nos opinions et ceci a été inclus dans un rapport qui a été diffusé aussi. Voilà pour ce qui est du débat concernant ce thème.

Pour ce qui est des séances intercommunautaires, vous devez vous rappeler que nous avons proposé à l'initial d'un débat du thème. Mais ceci mis à part, il faut que nous tenions compte aussi du travail qui a été fait au sein du groupe de travail. Bien sûr, c'est quelque chose dont il faut tenir compte mais on ne doit pas être limité, on ne doit pas se borner à ceci, ni au travail fait par le groupe de travail. Je crois que ce serait l'occasion d'accueillir de nouveaux commentaires et d'avoir un débat transparent et ouvert avec la communauté. Ce serait le moment d'accueillir de nouvelles idées et de considérer d'autres aspects qui sont importants pour nous pour pouvoir déterminer la

---

portée et l'importance de ce thème pour d'autres membres. Voilà donc l'idée de cette séance du groupe de travail intercommunautaire.

Tel que nous l'entendons, cette séance sera divisée en deux parties. Dans une première partie, on analysera le travail du sous-groupe de travail qui sera dirigé par le rapporteur du groupe de travail et par moi-même. Moi, je vais diriger la seconde partie de de la séance. Nous allons là aborder d'autres questions liées à la juridiction qui n'ont pas été abordées par le groupe de travail. Voilà donc pour l'essentiel ce que nous avons pu faire.

Nous avons des soucis à cet égard, nous étions inquiets de l'attribution du temps pour cette question parce qu'il faut aborder beaucoup de questions, il y aura beaucoup de participants et nous ne voulons pas que la séance s'étende un peu trop mais nous estimons qu'il faut avoir un débat transparent, ouvert sur ces thèmes qui sont pour nous les thèmes les plus importants à aborder au sein de l'ICANN pour que nous puissions dire que nous sommes au sein d'une organisation où nous pouvons tous travailler dans des conditions qui soient confortables et qui nous permettent d'être pleinement responsables par rapport à nos propres gouvernements. Nous travaillons, nous savons que la nature de notre travail est unique. Il s'agit d'une organisation très

---

particulière et nous, en notre qualité de gouvernement, nous avons accepté de travailler au sein de cette organisation. Mais je crois que la question de la juridiction est une question très importante pour le GAC et il faut pouvoir garantir la mise en œuvre d'un cadre aligné sur le cadre général qui nous a été présenté avec l'agenda de Tunis.

Je veux maintenant inviter mes collègues à analyser le groupe de travail et s'il y a une opinion en désaccord, il faudrait que nous puissions avoir une bonne compréhension des questions qui ont été soulevées. Je pense que ce sera très avantageux pour nous tous et si nous pouvons le faire avant la séance de travail intercommunautaire.

THOMAS SCHNEIDER :           Merci le Brésil.

La Russie.

RUSSIE :                           Je vais parler russe.

Premièrement, j'aimerais vous remercier de l'occasion qui nous a été donnée de débattre ce sujet. À notre avis, ce thème a une importance extrême et cela jette les fondations de tout le système, le fait de parler des opérations d'une organisation ou

---

d'une société aussi importante, aussi vaste et de son travail international, bien sur, tout cela dans le cadre de son propre mandat.

Nous croyons que l'affiliation par rapport à un pays particulier peut présenter des risques potentiels pour le système au niveau international. Nous devons aussi respecter toutes les règles et tous les règlements et toutes les lois présentes aux États-Unis, ce qui comprend aussi les sanctions au point de vue commercial et ainsi que des questions semblables à celle-ci. Il faut donc que nous cherchions à établir des recommandations pour réduire ces risques. Il faut qu'il y ait des mesures pour pouvoir faire face à ces défis et que nous ne protégeons pas seulement les acteurs de l'internet dans quelques pays seulement. Il y a des sanctions imposées par des organisations internationales telle que les Nations Unies et ces sanctions doivent être considérées.

Un autre débat très important pour nous concerne la possibilité d'une immunité. Le débat en soi ne suffit pas. Nous ne devons pas nous limiter à une région alternative. Nous ne devons pas rester dans la juridiction des États-Unis. Il faut que l'on trouve d'autres solutions.

Et nous voudrions donner notre soutien au commentaire fait par le Brésil. Nous croyons que sa position mérite une plus grande attention et un débat intercommunautaire.

---

Nous espérons que notre voix sera écoutée, entendue. Nous savons que la situation est extrêmement difficile, qu'elle n'est pas facile à résoudre. On a cependant besoin d'une analyse approfondie de la situation et un débat entre les multiples parties prenantes. Nous avons présenté des directives qui pourraient guider le débat sur cette approche et cela a été inclus dans notre liste de diffusion. Vous pouvez y accéder, vous pouvez, enfin, devenir familier avec cela. Nous croyons que l'intérêt public, qui est vraiment important pour la mission de l'ICANN, est un aspect fondamental de cette question. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup à la représentante de la Russie et maintenant, le représentant de la Chine.

CHINE : Merci monsieur le Président. En ce qui concerne cette question, nous avons eu des débats, il y a eu des échanges dans la liste de diffusion avant cette réunion ainsi que les commentaires du représentant du Brésil et de la représentante de la Russie. Pour la Chine, nous partageons les mêmes inquiétudes que les collègues qui m'ont précédé. Nous sommes tout à fait conscients de ce que notre collègue du Brésil a bien précisé, à savoir qu'il s'agit d'une question complexe.

---

La Chine considère que la question de la juridiction est complexe et attire beaucoup d'attention de la part des parties prenantes en Chine. Au mois de mars de cette année, nous avons eu une discussion sur la question de la juridiction avec les parties prenantes qui sont en Chine. Certaines parties prenantes ont exprimé leurs inquiétudes par rapport à la situation actuelle de la juridiction. Nous avons également collecté les opinions, les points de vue des différentes parties prenantes de la Chine dans un document écrit que nous avons soumis en tant que questionnaire au sous-groupe de travail qui se penche sur la question de la juridiction. En Chine, ces difficultés se retrouvent au niveau des entreprises et notamment pour ce qui est des questions liées à la souveraineté.

J'aimerais donc soutenir ce qui a été exprimé par le Brésil dans la séance du groupe intercommunautaire. Je suis également d'accord avec la représentant de la Russie en ce sens que nous ne devons pas rester sur une seule possibilité, à savoir la situation actuelle. Il nous faut analyser d'autres possibilités concernant la question de la juridiction.

THOMAS SCHNEIDER :           Merci la Chine.

Le Portugal.

PORTUGAL :

Merci beaucoup. Je vais parler en portugais.

Mon intervention sera très brève car ce que je veux dire rejoint la position des collègues qui m'ont précédé.

Le Brésil, la Russie, la Chine ont exprimé leur avis. On sait qu'il y a eu des débats au sein du groupe intercommunautaire et nous savons qu'il y a une grande majorité d'américains. Or, il nous faut un débat qui soit équitable au sein de ce groupe intercommunautaire car en ce moment, ce groupe intercommunautaire est composé de participants qui, pour la plupart, viennent des États-Unis.

Bien entendu, il est difficile de parler de cette question avec des gens qui viennent d'autres pays. Bien entendu, si l'ICANN était une société portugaise, les Portugais participeraient à un groupe pareil pour essayer de défendre leur position. Donc ce qui manque ici, c'est un groupe internationalités. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER :

Merci beaucoup.

Avant de donner la parole à la France, je vais donc lire une question d'un participant à distance. C'est monsieur Katuuku d'Ouganda qui voudrait savoir un peu plus par rapport aux pays

---

qui ont parlé de sanctions et comment les sanctions pourraient être appliquées aux différents pays à partir de cette question de la juridiction. On pourrait peut-être répondre à cette question avant de donner la parole à la France. Alors je vais donner la parole à l'Iran et puis à la France.

IRAN :

Merci beaucoup.

La juridiction est l'un des éléments les plus importants de la responsabilité, de la reddition de comptes. Depuis le tout début, nous avons participé activement à toutes les réunions qui ont eu lieu. Nous avons posé des questions au milieu du processus au président de ce processus pour savoir si on était au début de la fin ou à la fin du début. Et on ne sait pas encore où l'on est. Cette question de la juridiction reste entière, à savoir l'imposition d'une juridiction d'un seul pays qui continue d'être appliquée à tous les autres pays.

Je ne vais pas répéter ce qui a été dit par mes chers collègues, la Russie, la Chine et le Portugal. La question n'a pas reçu de réponse. Il y a eu différentes étapes mais la question reste ouverte et je soutiens tout ce qui a été dit par la Russie en ce qui concerne les sanctions et les problèmes que peut poser aux pays cette question de la juridiction, non seulement en termes politiques mais aussi en termes techniques.

---

Nous devons continuer à travailler ensemble pour établir un cours d'actions dans les mois qui viennent ou dans les années qui viennent pour trouver une solution de manière à ce que tout le monde, comme l'a dit notre collègue du Brésil, puisse se sentir à l'aise dans cet environnement.

Plusieurs éléments sont en jeu : le choix du droit applicable, le choix de la maison-mère, etc. Nous devons donc nous pencher sur ce problème qui est vraiment très profond. Il faudrait tout d'abord apaiser un petit peu les esprits mais le problème persiste et certains pays comme le mien souffre des sanctions qui peuvent être appliquées et donc la situation actuelle n'a pas résolu le problème.

Il y a encore cette histoire de licences qui doivent être demandées donc nous voulons avoir certaines immunités, si ce n'est pas une immunité complète mais ce sera difficile. Nous ne sommes pas convaincus que l'on puisse rester dans la situation actuelle. Il faudra trouver un moyen, une solution qui puisse résoudre ce problème qui s'est posé depuis le moment même où l'ICANN a été créé. C'est très important. La transition concernait un aspect technique mais la transition n'a pas donné une réponse à ce problème de la juridiction. Donc je me joins aux propos qui ont été exprimés par le Brésil, la Chine et d'autres collègues.

---

J'espère que d'autres membres du GAC vont également lire le rapport sur la juridiction et la responsabilité et que pendant la période publique, ils feront des commentaires pour faire connaître leur point de vue. Nous devons travailler ensemble pour identifier une solution à ce problème. Nous cherchons une solution satisfaisante pour tous et non pas pour un ou deux pays. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER :           Merci beaucoup l'Iran.

J'ai la France, le Brésil et puis nous allons clore la séance.

FRANCE :                            Merci beaucoup monsieur le Président.

Tout d'abord, je tiens à remercier l'ambassadeur Benedicto du Brésil pour son implication permanente en ce qui concerne la juridiction.

Le gouvernement français est tout à fait d'accord avec l'analyse faite par le Brésil concernant l'autonomie de l'ICANN en matière juridictionnelle. Une chose, c'est de ne pas avoir de contrat avec les États-Unis, ce contrat qui liait l'ICANN avec les États-Unis. Mais une chose très différente, c'est d'avoir une indépendance complète par rapport aux droits et aux tribunaux américains.

---

Cela peut avoir un impact sur la façon dont l'ICANN conduit ses affaires.

En ce qui concerne le travail du CCWG et du sous-groupe du CCWG sur la juridiction, nous avons fait des recommandations qui vont dans la bonne direction. Et donc je tiens à me joindre aux propos du Brésil et d'autres pays ; je soutiens ce qui a été dit par le Brésil. Et j'aimerais lancer un appel à ce groupe pour que l'on travaille ensemble pour examiner donc cette question de l'immunité partielle dans la mesure où cela pourrait être une option pour pouvoir avancer sur cette question. Merci beaucoup.

THOMAS SCHNEIDER : Le Brésil.

BRÉSIL : Merci beaucoup monsieur le Président de me redonner la parole par rapport à cette question. Je vous promets que je serai très bref.

J'aimerais, comme j'ai dit avant, répéter ceci : l'ICANN est un environnement unique. Nous avons accepté le modèle de l'ICANN. Nous voulons lui donner plus de légitimité mais même si l'on est unique, on n'est pas complètement dissocié de

---

l'écosystème dans son ensemble. L'écosystème de l'internet est lié aussi au système international dans son ensemble.

Ce que nous voulons, c'est être cohérent et être aligné sur ce qui est fait ailleurs. Et je dis cela parce qu'on pourrait mal interpréter notre position lorsque l'on parle de la juridiction. Beaucoup de parties prenantes non-gouvernementales peuvent penser que nous voulons ici donner au gouvernement un rôle plus important et ce n'est pas le cas.

Dans le modèle multipartite de l'ICANN, nous voulons nous assurer que les gouvernements puissent travailler sur un pied d'égalité par rapport aux autres gouvernements et par rapport aux autres parties prenantes du modèle. Et je pense que c'est cet élément qui doit être pris en compte lorsqu'on parle de juridiction.

Jusqu'à l'année dernière où la transition était mise en œuvre, nous travaillions dans un environnement qui nous avait été imposé. Nous n'avions pas demandé à valider quoi que ce soit. Nous fonctionnons en bonne foi sous des conditions qui avaient été préétablies. Mais à partir de la transition, on nous a demandé de créer ensemble un nouveau régime et à ce moment-là, on nous a demandé de valider les règles. C'est pour cela que nous demandons à travailler dans un cadre qu'on nous

---

demande de valider. Et c'est pour cela que nous sommes inquiets sur le fait que l'on puisse créer un mauvais précédent.

Je répète : nous travaillons dans un environnement unique mais qui n'est pas complètement dissocié du système international. Et c'est pour cela qu'on ne peut pas accepter un cadre où il y ait un pays, quel qu'il soit, dont les règles régissent le reste des pays. Nous voulons participer de manière confortable dans un modèle dans lequel nous soyons à l'aise. Et nous avons donc été impliqués dès le début dans ce travail pour défendre ce à quoi nous croyons.

Le Brésil est prêt à travailler pour valider un cadre où nous puissions nous sentir à l'aise. Nous cherchons des solutions qui puissent aller au-delà de celles qui ont été proposées par le sous-groupe de travail.

Et pour conclure, parfois, il y a eu des commentaires qui disent que ce n'est pas faisable du point de vue politique, que ce n'est pas réaliste, qu'il s'agirait d'un nouveau paradigme. Mais je répète, nous travaillons à la point de la technologie. Nous sommes dans un environnement où de nouvelles choses voient le jour et je dirais que la gouvernance de l'internet est l'environnement le plus approprié pour trouver des solutions innovatrices. Et ce modèle qui doit être adopté doit être innovateur et nous devons explorer la possibilité de trouver de

---

nouveaux cadres, de nouveaux modèles qui puissent satisfaire toutes les parties prenantes de ce modèle.

THOMAS SCHNEIDER : Merci le Brésil.

Nous n'avons plus de temps. Nous devons clore notre séance.

Tout d'abord, je tiens à remercier tous les participants. Bien entendu, ce n'est pas la dernière fois que nous allons aborder cette question. Il y aura une séance du groupe intercommunautaire jeudi. Le travail sur la piste numéro 2 de la responsabilité va se poursuivre et nous aurons l'occasion de faire des commentaires par rapport au document qui sera publié. Donc soyez prêt à préparer vos commentaires par rapport au rapport qui sera publié. Donc ce n'est pas la dernière fois que l'on abordera cette question.

Bon appétit et nous nous retrouvons à 13:30. Ce sera bref, notre déjeuner.

IRAN : Dans votre intervention, vous avez dit une chose. J'aimerais qu'on inclut dans notre rapport que le GAC va étudier de manière soigneuse le rapport qui sera publié pour rapporter des commentaires.

THOMAS SCHNEIDER : Le Nigéria. Je ne vous avais pas vu, excusez-moi.

NIGÉRIA : Ce n'est pas par rapport au sujet que l'on vient d'aborder.

Pour les représentants de l'Afrique, je voulais vous dire qu'il y a une séance d'AFRINIC en ce moment ou prochainement donc je vous invite à y participer.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup.

Nous nous retrouvons après le déjeuner. Merci beaucoup.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**